

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024  
Affichage : 02/04/2024

**Séance du 11 avril 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

**OBJET : PRESTATION DE SECRETARIAT AU PROFIT DU SMADE R.N. 88 AU TITRE DE L'ANNEE 2024 :**

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA) assure la gestion administrative du SMADE R.N. 88.

Pour l'année 2024, la CCHAM a évalué le coût de la mise à la disposition de personnel pour réaliser les missions de gestion comme suit :

PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES	COUT HORAIRE (BRUT + CHARGES PATRONALES)	TOTAL
Direction CCHA (organisation générale)	36	52,57 €	1 892,52 €
Secrétariat - comptabilité	80	30,33 €	2 426,40 €
TOTAL ANNEE 2024			4 318,92 €

Le Conseil Syndical du SMADE RN88 a validé cette proposition lors de sa réunion du 14 mars 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Etant noté que Francis CHABALIER qui ne prend pas part au vote) :

**DONNE SON ACCORD** à la mise en œuvre par la CCHAM de la prestation de secrétariat au profit du SMADE RN 88 dans les conditions financières précisées ci-dessus pour l'année 2024.

**DONNE MANDAT** à Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-Président à signer la convention à intervenir entre la CCHAM et le SMADE RN88 (M. Francis CHABALIER signant en qualité de Président du SMADE).

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).